

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 avril 2024

CONFIDENTIALITÉ DES CONSULTATIONS DES JURISTES D'ENTREPRISE - (N° 2469)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 67

présenté par  
M. Terlier

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. – À la première phrase de l'alinéa 17, après le mot :

« présence »

insérer les mots :

« , d'une part, ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, après le mot :

« et »

insérer les mots :

« , d'autre part, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel